

cart, bien que très graves, n'auront pas de suites mortelles.

Un trois-mâts échoué à Ambleteuse

Deux marins blessés. — Impossibilité de remonter le navire.
Le trois-mâts *Vauclain*, du Havre, venant de la Martinique avec un chargement de rhum et de bois de campêche, désemparé par la tempête, s'est jeté avant-hier à la côte, en face d'Ambleteuse.

Immédiatement une chaloupe fut mise à la mer pour transporter l'équipage à terre. A peine deux matelots, un nègre et un blanc, avaient-ils pris place dans l'embarcation qu'une lame énorme, brisant les amarres, emporta celle-ci vers les rochers, où elle fut réduite en morceaux.

Les deux marins blessés, un à la tête et un aux bras, les deux autres purent gagner la terre ferme à la nage.

Devant l'impossibilité de débarquer, l'équipage — une vingtaine d'hommes — demeura à bord jusqu'à la mer baissant, moment où tous purent gagner le rivage.

Tout le monde était sauf.

C'était le principal.

A l'endroit où s'est échoué le *Vauclain*, il sera très difficile, pour ne pas dire impossible, de le renflouer.

La cargaison seule pourra être sauvée.

VIOLENT INCENDIE A BOURBOURG

Chapellerie incendiée. — 50.000 francs de dégâts.
Un incendie d'une violence inouïe a éclaté pendant la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, chez M. Arrapet, chapelier et un dernier n'eut que le temps de se vêtir sommairement pour échapper aux flammes.

Aux premiers cris d'alarme, les pompiers accoururent, mirent leurs pompes en batterie, et aidés d'une partie de la population, furent assez heureux pour protéger les immeubles voisins.

Le mobilier, les marchandises ont été la proie des flammes; seuls le cheval et la voiture purent être sauvés.

Les pertes, qui s'élevaient à 50.000 francs sont couvertes par des assurances.

On ignore la cause du sinistre. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Grave accident de tramway à Lille

Véhicule tamponné par un car. — Conduite précipitée de son siège. — Une jambe broyée.
Hier, vers huit heures du soir, un grave accident de tramway s'est produit près de la porte de Béthune, dans des circonstances particulièrement extraordinaires.

M. Jules Dematral, camionneur, demeurant à Looz, rue d'Enghien, 32, retournait chez lui monté sur le siège de sa voiture, qui, parait-il, n'était pas éclairée.

A la hauteur de la ferme de M. Penelle, le car H qui revenait de Lille croisa la voiture de M. Dematral. Ce dernier ne s'étant pas écarté suffisamment de la voie et l'avant de la balustrade gauche du tramway vint heurter le siège de sa voiture.

Dematral, qui était assis les jambes pendantes, eut la jambe gauche prise entre le paroi du siège et le bord supérieur du tramway. La compression fut si forte que les os de la jambe furent broyés un peu au-dessous de la rotule et que la partie inférieure adhérait plus à la cuisse que par quelques tendons.

Dematral, précipité de son siège, fut relevé par les employés du tramway, le waltman Torès et le receveur Léon Damaret, qui le placèrent dans le car et le conduisirent au poste des pompiers de la rue d'Isly.

MM. les docteurs Dufosse et Dhalluin, après avoir fait constater un pansement sommaire et ordonnèrent son transport immédiat à l'hôpital de la Charité.

Dematral a la jambe gauche broyée et porte une large plaie à la jambe droite et dans sa cuisse, il s'est fait à la tête de graves lésions.

Il a été transporté à l'hôpital par deux pompiers, après avoir fait preuve pendant son pansement d'un courage surhumain.

Une fillette violée et assassinée à Liévin

Un crime déjà ancien. — Arrestation de l'assassin.
Les habitants de Liévin se rappellent encore avec effroi du crime monstrueux commis il y a deux ans et demi — exactement le 15 juillet 1901, dans la cité n° 3.

Une gamine de onze ans, Charlotte Grosmy, se promenait le soir, au crépuscule, avec quelques-unes de ses petites camarades, sur la route qui longe le talus qui se trouve au nord de la cité.

Tout à coup un individu surgit sur la fillette et la contraignit à se baisser et l'avant de la jambe furent broyés un peu au-dessous de la rotule et que la partie inférieure adhérait plus à la cuisse que par quelques tendons.

Le crime fut aussitôt découvert par les petites camarades de Charlotte, qui eurent une bonne nuit de sommeil, mais elle ne donna aucun résultat.

Ce n'est que deux jours après qu'on découvrit enfin le cadavre de la pauvre enfant, mais dans quel état!

Charlotte Grosmy avait été violée puis étranglée; sa gorge portait l'empreinte des ongles du satyre assassin.

Le crime ne put pas de découvrir le coupable, et ce n'est que ces jours derniers que M. le commissaire de police de Liévin, croyant avoir obtenu sa piste, consulta le rapport de police qui ne firent que le confirmer dans sa découverte.

Hier matin, il mettait en arrestation l'assassin, un nommé Coustenoble A. thur-Louis, âgé de 27 ans, exerçant la profession de mineur.

Coustenoble, à l'époque du crime, travaillait aux mines de Liévin. Le 3 août 1901, c'est-à-dire quinze jours après le meurtre de la petite Charlotte Grosmy, il disparaissait sans motif.

En 1902, le 26 février, il fut réembauché et travailla à l'une des fosses de la compagnie jusqu'au 11 juillet 1902. Il partit à nouveau pour revenir au mois d'août de l'an dernier, sans sans appréhension, car, parait-il, c'était avec une sorte d'effroi qu'il parlait de ses récents séjours à Liévin.

Coustenoble a été conduit hier à la prison de Béthune.

A demain de nouveaux détails.

Le Parricide de Seclin

Découverte du parquet. — Nouveaux détails. — Interrogatoire des témoins. — Un point obscur. — L'enquête continue.
M. Davaine, juge d'instruction, chargé de l'affaire d'Edouard Budenutzer est descendu hier à Seclin, accompagné de son greffier, M. F. Hahner.

Les deux témoins rendus tous deux à l'habitation de Mme Budenutzer et ont procédé à un nouvel interrogatoire de cette personne. On ne souvient que, d'après sa première déposition, elle était partie vers onze heures du soir, emmenant avec elle un de ses fils, et était rentrée que le lendemain à 5 heures. Elle avait, en outre, déclaré n'avoir appelé ses voisins qu'après le départ de son fils au travail.

On se demande dès lors, comment une femme peut trouver son mari étendu par terre souillé de sang, ne donnant plus signe de vie, sans s'inquiéter de son état. A cela, Mme Budenutzer répond qu'elle croyait son mari endormi.

qu'il avait convoqué à la mairie. Une cabaretière, Mme Virginie Wautquier, déclare qu'Edouard est allé chez elle vers huit heures et qu'elle lui a servi une consommation.

« Il paraissait triste, dit-elle, et se lamentait sur la mort de son père. Il partit, disant qu'il allait prévenir le docteur Demay et les membres de sa famille ».

Voici, dans l'ordre où ils ont été entendus et avec leurs déclarations, la série des témoins.

M. Monchaux, 19 ans, demeurant à la cité Duhayon était ami avec le meurtrier; ils sortaient tous les dimanches ensemble. Ce jour-là, ils s'étaient rencontrés vers 3 heures à l'estaminet Piaquart.

A 6 heures, ils étaient allés chercher leurs amis chez elles pour aller prendre une consommation chez Bayens, à la Barrière.

Puis ils étaient revenus tous ensemble à Burgault, et à 11 heures, un peu avant d'arriver chez lui, Edouard Budenutzer les avait quittés. Monchaux dit que son ami n'était pas ivre.

Rose Dubreuil, l'amie du parricide, et sa sœur Augustine Dubreuil, sont ensuite entendues. Rose, dit que son ami s'enivrait souvent, et qu'alors il était brutal; il y a une dizaine de jours, il lui raconta que sa mère n'ayant pas voulu lui donner l'argent qu'il lui avait demandé, il avait tué le coq et la poule qui se trouvaient dans la cour et avait jeté les deux bêtes à la tête de sa mère.

Mme Béguard, cabaretière en face de la maison de Budenutzer, dit que le lundi matin, à cinq heures et demie, le fils est venu prendre un grand verre de genièvre et qu'il est parti tout de suite. Il n'avait pas l'air plus préoccupé que d'habitude.

Louis Thibaut, 21 ans, voisin, habitant dans la même cour, dit qu'il entendait souvent des disputes occasionnées par les demandes d'argent réitérées du fils. Il y a deux ans, il avait été témoin de la rixe survenue entre le père et le fils, au cours de laquelle celui-ci mordit cruellement son père au bas-ventre.

Il fut réveillé à 5 h. 14 par la femme Budenutzer, qui le demandait de venir jurer chez elle. En entrant, en même temps que Mme Curabecque, prévenue elle aussi par la femme, il trouva le malheureux mari étendu par terre, la tête près du poêle, les pieds près de la porte d'entrée. Thibaut demanda alors qu'on appelât le fils Edouard pour aider à mettre son père sur un lit, à quoi la femme Budenutzer répondit: « Il est parti travailler ».

Le corps fut étendu sur un lit, débarrassé de ses vêtements et lavé. Il portait distinctement des traces de coups. Thibaut, mais moi-même en ce moment je ne voyais pas qu'il était mort; c'est la femme Delforge qui, mettant la main sur le cœur, s'écria: « Mon Dieu! il ne respire plus! ».

L'interrogatoire sera continué demain.

M. Davaine est rentré à Lille par le train de 6 h. 06.

La Commission Textile

L'enquête dans le Nord. — Itinéraire et emploi du temps des députés enquêteurs.
Voici des renseignements complémentaires sur les travaux de la Commission de la commission parlementaire d'enquête sur l'industrie textile dont nous avons indiqué hier l'itinéraire:

ARRIÈRES. — Lundi 16 janvier. — A neuf heures, visite à l'École professionnelle; visite des filatures, de tissages et de cités ouvrières.

Déjeuner à la mairie.
A deux heures, audition à la mairie des membres de la Chambre de commerce, du conseil de prud'hommes, des Syndicats textiles, des juges de paix et des inspecteurs du travail.

ROUBAIX. — Mardi 19. — A neuf heures, visite de peignages, de filatures et de tissages.

Déjeuner à la mairie.
A dix heures, à l'Hôtel de Ville, audition de la Chambre de commerce, du Comité d'hygiène, du Syndicat des filateurs de lin, du Syndicat des tisseurs de toiles, du Syndicat des filateurs de coton, des Chambres syndicales ouvrières, de la Fédération nationale des industries textiles, etc.

TOURCOING. — Jeudi 21. — Le matin, visite d'établissements lainiers et cotonniers. L'après-midi, à l'Hôtel de Ville, audition des Syndicats patronaux et ouvriers.

Les corps constitués en syndicats qui désirent être entendus dans les villes indiquées ci-dessus, afin qu'ils puissent être avisés à temps de l'heure approximative à laquelle ils seront entendus.

D'une manière générale, les auditions commenceront vers deux heures pour être terminées à six heures et demie. La commission régiera en cours de voyage l'emploi des deux dernières journées de la semaine. On croit qu'elle retournera à Paris, vendredi, pour assister à la séance de la Chambre durant laquelle doit être discutée l'interpellation sur l'expulsion de l'abbé Delser.

La commission regrette de ne pouvoir se rendre partout où elle était demandée; elle se réserve d'examiner attentivement les réponses écrites qui lui sont parvenues ou qui lui seront envoyées en déléguant se rendre compte sur place des situations particulièrement intéressantes qui lui seront signalées.

Cour d'assises du Nord

LISTE DES JURÉS
Voici la liste des jurés désignés pour siéger à la prochaine session des assises du Nord qui ouvrira le lundi 17 février, sous la présidence de M. Maxime Lefrançois, conseiller à la Cour.

- 1. Arthur Couvain, prop. à Lille.
- 2. Charles Destailleurs, cultiv. à Flahun, Cambrai.
- 3. Pierre Dergnaumont, cultivateur à Roost-Warendin.
- 4. Emile Tiberghien, fabr. à Tourcoing.
- 5. Léon Marisac, centier à Douzies.
- 6. Léon Boulet, cultivateur à Thun-Lévesque.
- 7. Achille Leger, rentier à Boucaup.
- 8. Emile Petit, mouleur à Lambres.
- 9. Henri Decaeter, propriétaire à Merris.
- 10. César Bille, distillateur à Marly.
- 11. J. L. Langre, cultivateur à Watrelas.
- 12. Georges Vanneux, propriétaire à Anzin.
- 13. Charles Woussel, brasseur à Aniche.
- 14. Fidèle Dulonguey, cultivateur à Staple.
- 15. Narcisse Houssey, brasseur à Monchaux.
- 16. Joseph Facot, négociant à Landreocelles.
- 17. Joseph Leu, boucher à Nèpepe.
- 18. Emile Elzy, fabricant à Roubaux.
- 19. Julien Demanze, rentier à Colliet.
- 20. Scamille, rentier à St-Sauveur.
- 21. Dieudonné Biers, brasseur à Sepmeries.
- 22. Emile Elzy, fabricant à Roubaux.
- 23. Georges Dumont, docteur en médecine, à Mons-en-Barœul.
- 24. Emile Dubois, propriétaire à Fesmes.
- 25. Louis Waterand, boulanger à Ferrière-la-Grande.
- 26. Louis Desbommé, rentier à Asp.
- 27. Georges Woussel, brasseur à Houpplains.
- 28. Albert Musrel, filateur à Tourcoing.
- 29. Louis Marchand, fabricant d'huiles à Lesquin.
- 30. Louis Leu, cultivateur à L'Écluse.
- 31. François Olivier, retraité à Hellemmes.
- 32. Achille Lorian, rentier à Merville.
- 33. Albert Bonnelle, agriculteur à Beuvry.
- 34. Lucie Alard, rentière à Beuvry.
- 35. Jules Haute, rentier à Annapes.
- 36. Léon Lebrun, marchand de charbon à Quenou-sur-Douai.

NOTRE JOURNAL POUR RIEN

PAR NOS BONS-RABAIS REMBOURSABLES

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que, par la combinaison que nous leur expliquons ci-dessous, ils auront désormais

NOTRE JOURNAL POUR RIEN

et pourront, en outre, réaliser chaque mois Un bénéfice de 4 fr. 50.

Pour atteindre ce double but, pour réaliser ce double bénéfice, il suffira à nos lecteurs de faire leurs achats avec nos BONS-RABAIS REMBOURSABLES

CHEZ LES FOURNISSEURS

dont nous publions la première liste plus loin. Nos lecteurs, avant de faire leurs achats, consulteront donc cette liste; ils iront de préférence chez ces commerçants, et là, pour un achat d'un franc, ils n'auront à verser, en vertu du traité intervenu entre le commerçant et notre journal, que 0.95 centimes en espèces, et à y joindre un bon découpé dans le journal.

S'ils font un achat de deux francs, ils verseront 1 fr. 90 seulement, la somme sera complétée par la remise des deux bons du journal, ou d'un bon de dix centimes.

S'ils achètent pour quatre francs chez un ou chez quatre fournisseurs différents, ils auront réalisé un bénéfice de 0.20 centimes. Leur journal leur aura été remboursé et ils auront gagné quinze centimes chaque jour.

Préfèreraient-ils consacrer leurs bons en vue d'achats plus importants? Ils le peuvent et le jour où ils s'achèteraient, par exemple, un vêtement de 30 francs, chez les commerçants adhérents, ils ne déboursaient que 28 fr. 50 et ne remettraient que 30 de nos bons.

Notre Bon-Rabais-Remboursable est une véritable valeur. Il représente 5 0/0 d'escompte, accordés sans marchandage, les commerçants s'étant engagés à le prendre pour sa valeur, à raison de « sou-du-franc », en échange de leurs marchandises.

On remarquera que sur les trois bons que nous publions, un est divisé en quatre parties. Nous avons voulu rendre notre combinaison utilisable, même pour les petites dépenses du ménage. Pour ces centes au-dessous d'un franc, le commerçant peut attribuer l'une des quatre cases de ce Bon en y apposant ou son cachet ou sa signature pour chaque cent de 25 centimes. Les quatre cases étant remplies par le même commerçant, le client aura droit à un sou d'escompte sur ses achats dont le montant aura enfin atteint un franc.

Cette combinaison est aussi avantageuse pour le commerçant adhérent que pour nos lecteurs. C'est pour le commerçant adhérent un très léger sacrifice en vue de se procurer une intelligente publicité. Des chiffres le prouvent: Nous vendons 62.000 numéros par jour.

Chaque numéro donnant des bons pour 4 francs d'achat, les bons quotidiens représentent des achats pour 248.000 francs, soit 7.500.000 francs par mois, dont les commerçants adhérents s'assurent une partie.

Jamais avantages aussi certains, aussi précis, n'avaient été offerts aux lecteurs d'aucun journal. Nous sommes heureux d'avoir pu les premiers réaliser cette combinaison, — dont nous nous sommes réservés la propriété — du

JOURNAL POUR RIEN

du Journal à 5 centimes, remboursé à 20 centimes à tous ses lecteurs.

PREMIÈRE LISTE des COMMERCANTS de Lille

chez qui doivent se fournir nos lecteurs :

- AMEUBLEMENTS, TAPISSERIES**
Bourget, rue de Béthune, 73.
- BOUCHERIE, CHARCUTERIE**
Decon, rue de Juliers, 2 bis.
Trochon, rue d'Arras, 75.
- CAFÉS**
Au Bequet des Antilles, 5, pl. du Lion d'Or.
Café Gavril, Marol, grand, r. Nationale, 83.
Gaston Duchateau, 107, rue de Juliers.
- CHAPPELLERIE, CASQUETTES**
Druyler, rue des Trois-Molettes, 42.
Chapellerie-Nouvelle, Van Cappelle, 35, rue de Juliers.
Chapellerie de Flandre, Nagel, 30, rue de Flandre.
Léon Ferrand, r. des Postes, 150.
Hubert Crimpeut, 2, rue Saint-Sauveur.
Bouquet, rue Esquermoise, 41-43.
- CHAUSSURES**
Lecomte-Collette, 10, rue Neuve.
A Saint Crispin, 3, rue des Chats-Bossus.
A la Botte de Metz, Legrand-Delesalle, r. Ban-de-Wedde, 3 et 5.
Aux Chaussures Garanties, Jules Verecke, 12, rue de Juliers.
Louis Pamart, 48, rue d. Flandre.
Dupied, rue d'Arras, 58.
L. Dupire, rue Ratisbonne, 82.
A la Botte Russe, Bourgoin, 1, Gambetta, 06.
A la Chaussure des Travailleurs, J. Labecq, 187, rue Pierre Legrand.
A la Botte Russe, Quentin, 1, Long-Pot, 61.
Corsonnier Contrats, Provost, r. des Postes-Combes, 2.
R. Bonvauret, Marché de Fives, 8.
- CHEMISES**
A Saint-Joseph, Labulle, 105, r. de Wazemmes.
- CHOCOLAT, CONFISERIE**
A la Bonne Bouchée, Neuhaus, rue de Béthune, 44.
- CONFÉCTIONS POUR DAMES**
A Sainte-Anne, fourvres, rue Léon Gambetta, 140.
Au Bonheur des Femmes, 71, rue Pierre Legrand.
Bour-Girardot, rue de Paris, 27.
- CONFÉCTIONS POUR HOMMES**
Au Magasin Belge, 152, rue L. Gambetta.
A l'Ouvrier, rue Léon Gambetta, 12.
Au Bien Fini, Heyndels, 20, rue de Juliers.
Au Petit Orphelin, Manouvrier, pl. Nouvelle-Aventure, 32.
- CORSETS**
Au Corset d'Or, Raoust-Daneau, r. Neuve, 28.
- ÉPICERIES**
Au Bon Café, Turbin, 23, rue Meurain.
Ep. Centrale Fivolet, Derasse, r. du Long-Fot, 113-115.
- HOTELS, RESTAURANTS**
Hôtel de Famille, Ch. de Viamick, pl. de la Gare, 14.
A la Pierre d'Or, V. Maîtreperre, r. du Sec-Arenbault, 28.
R' de l'Université, V. Inkermann, 4.
Variet, moules, pl. du Théâtre, 32.
- JUPONS**
A la Fabrique de Jupons, Delrue, r. Pierre-Legrand, 144.
- LINGERIE, BRODERIE**
A la Maison Blanche, 131, rue L. Gambetta.
Aux 100 Chemises d'Homme, Martelage, rue Solférino, 121.
- MODES ET FOURNITURES**
Au Myosotis, M^{me} de Rasse, rue de la Monnaie, 37.
Aux 100 Fleurs, r. du Sec-Arenbault, 39.
- MUSIQUE ET CHANSONS**
Ganovève, 5, rue Neuve.
Graz, rue des Ponts-de-Comines, 32.
Au Ménestrel, Th. Laigre-Sapin, 24, r. Neuve.
- PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES**
T. Ghedra, 30, rue Masséna.
- PHARMACIENS**
Ph^{ie} du Bon Marché, Helme, r. Gambetta, 202.
Pharmacie Massat, r. des Postes, 188.
Pharmacie Hélin, 24, rue des Sarrasins.
Pharmacie Féry, rue des Sauniers, 24.
Ph^{ie} des Ecoles, Dujardin, pl. Philippe-le-Bon.
Ph^{ie} Lovoco, rue Gambetta, 109.
Ph^{ie} du 20^e Siècle, dir. Mayeur, r. des Guinguettes, 116, (vices du sang, sirop dépuratif iodé).
- PHOTOGRAPHES**
Frédère Van Gent, 7 place Saint-Martin.
Ph^{ie} des Sans-Souci, 83, rue de Tournai.
- PIPES**
Pipes de Paoha, Bleuze, r. du Sec-Arenbault.
- PORCELAINES, VERRES**
Francisomme, rue de Béthune, 20.
- TIREUR DE VINS**
Al. Miquelle, 35 bis, rue des Postes.
- TISSUS EN SOLDE**
Au Souvenir, Deloepaul-Lepers, rue Léon Gambetta, 101.
A la Vierge Féroce, rue Sec-Arenbault, 26.

NOS BONS

BON-RABAIS REMBOURSABLE
BON de 5 Centimes
accepté à titre d'Escompte de 5 o/o chez tous les commerçants adhérents dont les noms sont publiés chaque semaine dans nos colonnes.

1	2
3	4

BON-RABAIS REMBOURSABLE
BON de 10 Centimes
accepté à titre d'Escompte de 5 o/o chez tous les commerçants adhérents dont les noms sont publiés chaque semaine dans nos colonnes.

Les Congrégations

A BAILLEUL
Jeudi matin se sont dissoutes sur notification gouvernementale les sœurs de l'Enfant-Jésus (sœurs noires) qui tenaient rue des Jardins, une école d'instruction primaire avec cours.
Les dix sœurs de cet établissement ont conduit jeudi à neuf heures, leurs 300 élèves à une messe d'adieu, mais elles leur ont donné une congé de huit jours et les sœurs qui elles retourneront au bout de ce temps, reprendront leurs fonctions sous des habits laïques et sous la direction de Mlle Duméez.
On continuera donc à élever deux jeunes enfants et à élever l'une dans la haine de la République.

LES GREVES

Au Cateau et à Neuville

Au Cateau, les patrons se renferment toujours dans une intransigeance inébranlable.
Mercredi, les citoyens Claisse et Magniez ont eu une entrevue avec le sous-préfet de Cambrai qui a promis tout son concours.
Le même jour eut lieu une réunion au Cateau où le gréviste fut voté à l'unanimité.
Jeudi eut lieu une autre réunion, où Schier notamment prit la parole. Un ordre du jour fut voté, acclamant la grève.

Le comité de la grève a adressé une lettre au maire du Cateau l'invitant à réunir son Conseil municipal, afin de faire voter un crédit de 5.000 francs pour venir en aide aux grévistes. Il a en outre demandé au citoyen Pute d'insister pour que ce vote ait lieu.
Le comité de la grève a reçu hier les sommes suivantes:

Souscription faite par le personnel de l'école de Denain, 16 fr. 50. — Reçu de M. Lebrun, négociant, au « Sans-Pareil », à Solesmes, 15 fr. — Reçu d'un groupe de camarades d'Estaires-La Gorgue, 5 fr. — Du Paris ouvrier socialiste, 10 fr. — Des ouvriers de l'Impimerie Roland, 5 fr. — Du Syndicat textile de Roubaix, 20 fr.

A Tourcoing

LA GREVE DE L'USINE LA MOURETTE
Les moeurs de l'industrie Lamourette, rue d'Anvers, en grève depuis le 25 juillet dernier, ont été vexatoires d'un côté, maître dont ils demandent le renvoi, avaient écrit vendredi aux patrons pour leur demander de reprendre leurs outils, les neuf moeurs se sont rendus hier matin à l'usine. MM. Lamourette les ont contraints à reprendre en même temps leurs livres, se liquidant ainsi le débarras de deux.

Les grévistes ont constaté que leurs livres portaient comme date le 25 juillet 1902, ce qui est en réalité une autre, imperceptible différence, puisqu'elle avait été enlevée au « grailor ».

A quoi signifie-t-elle dans ce cas? Les grévistes ont répondu qu'ils n'avaient pas de livres, et qu'ils n'avaient pas de livres, et qu'ils n'avaient pas de livres.

Les grévistes nous ont déclaré qu'ils étaient, malgré tout, décidés à continuer la lutte. Ils ont accepté leurs livres pour reprendre possession de leurs outils, que le défaut d'entretien aurait empêché.

La grève continue donc. Les grévistes nous ont dit qu'ils informeraient leurs camarades de la région, afin que ceux-ci pourrissent les tentatives d'embauchage dont ils pourraient être l'objet.

A Dunkerque

LA GREVE DES TONNELLERS
La grève des tonneleurs qui travaillaient à terre est presque terminée.
Cinq ouvriers de la maison Rouzé et Deterre ont repris aux anciennes conditions.

Chez M. Vancauwenberg-Denoelle, des ouvriers ont repris le travail avec une augmentation de 50 centimes par jour.
Cinq autres sont présents, mais il n'y avait pas de travail.

L'Actualité Agricole

NOS BLES

Pour terminer cette étude sommaire sur la culture du blé, nous donnerons quelques conseils relatifs aux soins d'entretien qu'il est indispensable de fournir en mars aux blés qui auront pu résister aux dernières gelées.

Ces soins d'entretien nécessitent les opérations culturales suivantes: roulage, hersage, binage ou sarclage.

Le roulage est surtout pratiqué pour les blés cultivés dans les terres légères et calcaires. Comme ces sols se soulèvent fortement après les gelées, les racines des plantes s'y trouvent déchaussées et par conséquent dans des conditions précaires. Les rouleaux de toile ou de pierre tassent parfaitement ces terrains en rehaussant les racines. Dans quelques fermes on se sert employé pour ce travail que des rouleaux légers: disons tout de suite que les rouleaux pesants sont préférables. Certains cultivateurs vont même jusqu'à faire passer des crochets et sont très satisfaits de cette pratique. Le passage du crochets provoque, au collet de la plante, la formation de légères meurtrissures d'où naissent des bourgeons qui produisent bientôt de nouvelles tiges: c'est le tallage, tant apprécié en agriculture.

Le hersage des blés est d'autant plus recommandable qu'il donne d'excellents résultats dans nos limons moyennement argileux; malheureusement il est peu employé chez nous. Cela tient à une opinion erronée des cultivateurs du Nord, que la herse détruit beaucoup de tiges. Partout où nous avons vu pratiquer le hersage dans des conditions favorables, c'est-à-dire sur des terrains compacts, mais toutefois ressuyés, cet inconvénient a pas été observé. Les herbes légères seront réservées pour les semis à la volée et les herbes articulées en zig-zag, pour les semis à la machine, le travail devant être fait dans la direction des lignes. En suivant ces indications on obtiendra, avec les meilleurs résultats: on aura ameublé le sol, activé le tallage et détruit une proportion notable de plantes adventives.

Deux ou trois semaines se passent, les blés ont repris leur végétation normale et présentent un aspect séduisant; toutefois pendant ce temps, les plantes nuisibles se sont aussi abondamment développées. C'est le bleuet, le coquelicot, le liseron, ou encore le chardon, la matricaire, la petite oseille, le mouron, la melle, la renouée. Or que fait-on pour la destruction de ces herbes: on se contente ordinairement de faire passer des femmes ou des

enfants qui coupent les touffes de chardon, les plus apparentes à l'aide d'échardeurs; les autres plantes adventives sont éparpillées et continuent à épouser le sol et à entraver le développement de la céréale.

Les binages ou sarclages proprement dits, exécutés à l'aide de la rasette à main ou mécaniquement de la houe à cheval, sont nécessaires dans toutes les situations et indispensables dans les sols qui se salissent facilement, soit par suite du mode d'assolement, soit par toute autre cause. Outre qu'elle détruit les herbes parasites, la houe, en pénétrant plus ou moins profondément dans la terre, en brise la croûte superficielle et facilite ainsi l'accès de l'air, de la chaleur et de l'humidité, conditions favorables à la nitrification; ce qui justifie pleinement le dicton: « Biné c'est assés sans eau et fumer sans engrais ».

Nous avons toujours constaté, dans des expériences méthodiques faites à ce sujet, des excédents de rendement en grain, variant de trois à cinq hectolitres; mais nous ferons remarquer maintenant que les rasettes ne peuvent travailler que dans des semis à grande écartement, l'observation déjà faite dans un précédent article.

Nous entamerons prochainement la question des pâturages.

R. DEGRANGE.

Dernière Heure

LE CRIME DE SAINT-LEU-TAVERNY.

Paris, 16 janvier. — Au sujet du crime de Saint-Leu-Taverny, dont nous avons dit l'histoire, le parquet a recueilli ce matin un témoignage qui paraît intéressant.

Un charrier d'Ermonk, M. Arsène Leroy, est allé jeudi chez Mme Kieffer, et lui a dit qu'il avait une affaire qu'elle lui avait proposée de conclure: « Je voudrais, lui aurait-elle dit, vous offrir ma propriété de - Fallu-Bois - en rente viagère, car je crains d'être assassinée et j'ai vu de mes yeux m'ont menacé de mort et, depuis lors, j'ai peur ».

Mme Kieffer aurait même désigné à M. Arsène Leroy les individus dont